

Registre numérique de l'enquête publique de suppression de 13 passages à niveau sur la ligne Montréjeau-Luchon :

du 31/01/21 au 05/02/21

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique préalable à la suppression de passages à niveau ligne Montréjeau Luchon
Date : Mon, 1 Feb 2021 20:07:31 +0100 (CET)
De : > nsarrat (par Internet) <nsarrat@free.fr>
Répondre à : nsarrat <nsarrat@free.fr>
Pour : ddt-srgc-pcsr-bort@haute-garonne.gouv.fr

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver en PJ notre courrier concernant l'avis d'Enquête publique de suppression de 13 passages à niveau sur la ligne Montréjeau-Luchon.

Bien cordialement

Sarrat

Bonjour,

Je me permets de réagir au projet de suppression de 13 passages à niveaux sur la ligne de train Montréjeau Luchon.

Ainsi, je tenais à vous faire part de ma totale désapprobation sur les conséquences néfastes liées à la fermeture des deux passages à niveaux situés à Chaum : le 21bis (à usage de piétons) et 22 (à usage de la circulation automobile et piétons).

Ayant toujours vécu dans cette commune et autant que je m'en souviens, il n'y a jamais eu aucun problème sur ces deux passages à niveaux.

Ils constituent un lien important et indispensable entre deux parties du village, coupé par la voie ferrée. Ils sont empruntés quotidiennement par la population pour des activités économiques, agricoles et de loisirs.

Le passage 21bis est par ailleurs idéalement situé pour accéder au tri sélectif des déchets et à proximité d'un espace facilitant les manœuvres.

Quelques aménagements s'avèrent toutefois nécessaires afin de sécuriser ces passages (le manque de sécurité étant, selon l'enquête, le motif de leur suppression). A l'inverse, s'ils sont supprimés c'est la sécurité générale qui sera altérée, en incitant les usagers à traverser à des endroits non prévus à cet effet.

Par ailleurs, l'hypothèse de l'ajout d'un nouveau passage piéton au passage 21 est infondée car ne présentant aucune utilité.

Les frais liés à ce nouvel aménagement devraient préférentiellement être reportés sur l'aménagement des passages 21bis et 22.

L'enquête publique fait état d'une faible fréquentation. Cependant la fiabilité de la méthode de comptage est contestable car elle ne reflète pas la réalité constatée depuis des années par les habitants.

Permettez-moi de douter de la fréquentation de la nouvelle ligne Montréjeau Luchon, dont le coût est exorbitant par rapport aux bénéfices qu'elle apporterait

Il est à noter que cette ligne doublerait une ligne de bus existante, elle-même très peu utilisée, malgré un niveau de service bien meilleur ; les arrêts proposés sont plus nombreux que ceux proposés par la nouvelle ligne.

Sur un plan plus général, d'autres projets prioritaires ont été initiés et n'ont toujours pas abouti (réalisation de la jonction sortie du tunnel Saint Béat avec Arlos). Il serait bien plus utile et surtout indispensable de finaliser ce projet qui, en l'état, représente encore à ce jour un bien triste exemple de la gestion des deniers publics pour le moins critiquable. Ce à quoi il convient d'ajouter les problèmes de sécurité auxquels est confrontée la commune de Saint Béat lors de la traversée du village par des centaines de camions et voitures chaque jour.

En remplacement de la voie ferrée, je suggérerais plutôt la création d'une voie cyclable dont l'impact positif sur le développement touristique de notre Communauté de Communes semble évident.

Je vous propose également d'engager les travaux de réfection nécessaires du pont de chemin de fer qui enjambe la Garonne entre Chaum et Marignac, afin de mieux prévenir un accident similaire à celui occasionné par les terribles inondations de Juin 2013.

Enfin, je vous invite à assurer l'entretien des abords de la voie ferrée, qui se transforment en roncier

Merci de votre attention

Chaum le 30 janvier 2021

Eric SABADIE
Elu au Conseil Municipal
5 Chemin du Courraous 31440 Chaum
11 Vio de la Naou 31440 Chaum

En plein accord avec la lettre ci-dessus rédigée par Monsieur Eric SABADIE, conseiller municipal à Chaum nous tenons à ajouter que nous sommes contre la suppression des passages à niveau situés à la gare de Fronsac et au quartier de Badech. La suppression de ce dernier couperait toute accessibilité aux terrains situés au-delà.

En temps que contribuables nous tenons à vous faire remarquer que nous sommes contre tout projet qui engagerait un investissement non proportionné au moyen de la Région.

M & Mme Michel Sarrat
M & Mme Philippe Sarrat
Mme Emma Sarrat
25, route principal
31440 FRONSAC

Sujet : [INTERNET] passage chemin de fer
Date : Sun, 31 Jan 2021 18:12:44 +0100 (CET)
De : > f.thais (par Internet) <f.thais@numericable.fr>
Répondre à : f.thais@numericable.fr
Pour : ddt-srgc-pcsr-bort@haute-garonne.gouv.fr

A Loures Barousse, nous utilisons très régulièrement le passage piéton sur la voie ferrée Montréjeau-Luchon.
Nous sommes contre la suppression de ce passage.

Frédérique, Laurent et Hadrien Thais
3 chemin Saint James
65370 Loures Barousse

Sujet : [INTERNET] Enquête publique PN18 Saléchan
Date : Wed, 3 Feb 2021 16:56:57 +0100
De : > mairie.salechan (par Internet) <mairie.salechan@orange.fr>
Répondre à : mairie.salechan <mairie.salechan@orange.fr>
Pour : ddt-srgc-pcsr-bort@haute-garonne.gouv.fr

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint la copie du courrier adressé au Président de la commission d'enquête publique.
Je vous en souhaite bonne réception.
Cordialement,
Pascal Loustau
Maire

Objet : Enquête publique suppression du PN 18 dans le cadre du projet de réouverture de la ligne Montréjeau-Luchon

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réouverture de la ligne Montréjeau-Luchon, SNCF réseau envisage de supprimer le passage à niveau n°18 (PN 18) qui concerne notre commune.

Actuellement, la rue qui franchit le PN18, est une voie communale qui dessert, depuis la RD825, un groupe de 4 maisons (B131, B678, B696 et B674) dans le quartier dit d'Esponne, ainsi que des parcelles agricoles. Il s'agit d'une voie communale goudronnée jusqu'à la dernière maison. Ensuite, la rue se poursuit par un chemin rural empierré desservant d'autres parcelles agricoles et conduisant au lieu-dit Gouasquet où se trouve une sablière. La desserte locale de cette dernière par les camions s'effectue par une autre voie.

Seuls quelques véhicules légers empruntent ce chemin rural.

Après suppression du PN18, ce sont donc les riverains qui seraient le plus impactés. La desserte de leurs habitations s'effectuerait alors par un chemin rural, parallèle à la voie ferrée, joignant la rue d'Esponne, où ils habitent, et le chemin de la Gerle, lequel franchit le PN17 pour rejoindre la route départementale 825.

Ce chemin rural n'est pas goudronné ; il a fait, par le passé, l'objet d'un simple remblai à l'aide de matériaux inertes issus de l'usine de magnésium de Marignac.

SNCF réseau fait la proposition de la création d'un espace de croisement à mi-parcours pour permettre le croisement d'engins agricoles à gros gabarit avec d'éventuels véhicules légers de particuliers. Nous y souscrivons.

De même, en cas de fermeture du PN18, nous souscrivons à la dépose du platelage et des enrobés du périmètre ferroviaire, ainsi qu'à la clôture sur 50 m interdisant tout franchissement au droit de l'ex-PN18.

Toutefois, la suppression du PN18 induit nécessairement l'extension de la voirie communale afin de desservir les quatre maisons du lieu-dit Esponne. Avant même de devoir en supporter le coût d'entretien, cette extension entraînerait d'ores et déjà des dépenses importantes d'investissement afin de rendre parfaitement carrossable ce chemin rural et permettre l'accès pompier.

Aussi, nous faisons de la création d'un enrobé ou a minima d'un enduit bicouche, un préalable à l'acceptation de cette suppression de passage à niveau. La création de cette voie nécessitera également une reprise des bordures béton aux abords du PN17, ainsi que de revoir la signalétique puisque nous avons normalisé les adresses : création d'une nouvelle voie avec numérotation depuis le PN17 et modification dans le début de la rue d'Esponne qui deviendra une impasse. Nous demandons la prise en charge des coûts des plaques de rues et numéros, ainsi qu'un appui technique à la détermination des numéros de rue (numérotation métrique).

En conclusion, la commune de Saléchan n'entend pas s'opposer formellement à la fermeture de ce passage à niveau car elle y voit une amélioration de la sécurité routière en obligeant les riverains à sortir sur la RD825 au niveau du PN17 où la visibilité est meilleure. La commune de Saléchan a conscience que la diminution des coûts de fonctionnement sera le gage d'une réouverture rationnelle de la ligne. A bien des égards, il y a convergence de points de vue avec SNCF réseaux. Mais la commune de Saléchan souhaite que ses observations puissent être retenues comme préalable à toute fermeture :

- création d'une voie communale carrossable avec reprise générale du profil, ainsi que des accotements et bordures bétons aux abords du PN17, entre ce dernier et le chemin d'Esponne, au droit du PN18, en lieu et place du chemin rural actuel,
- création d'une aire de croisement sur cette voie communale,
- clôture sur 50 m au droit de l'emprise SNCF en cas de dépose du PN18,
- accompagnement à la renumérotation des maisons et prise en charge de la signalétique normalisée (plaques de rue et numéros des maisons).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Sujet : [INTERNET] Projet suppression PN7 à Loures Barousse

Date : Thu, 4 Feb 2021 18:02:58 +0000

De : > gdandree (par Internet) <gdandree@outlook.com>

Répondre à : gdandree <gdandree@outlook.com>

Pour : ddt-srgc-pcsr-bort@haute-garonne.gouv.fr <ddt-srgc-pcsr-bort@haute-garonne.gouv.fr>

Copie à : Jean-Charles Dura <jcharlesdura@gmail.com>

Bonjour,

Résident au 15 Allée Alfred Lafforgue, je déplore le projet de suppression du PN 7.

Ce PN facilite non seulement l'accès aux habitants du quartier St James et est très utile pour ces derniers dont la majorité ont un âge avancé.

Ce passage est très pratiqué (il ne s'agit pas de seulement 5 passages/jour tel que mentionné) et bien plus sécurisant que le PN6 situé sur une artère principale.

Par ailleurs Il permet de faciliter le lien avec l'autre partie du village.

Je me référerai aussi à la crue de 2013 où de nombreux habitants de St James ont pu évacuer par le PN7.

Cordialement,

Jean Charles Dura

Envoyé de mon iPad

Pascale et Frédéric Guiomard

17 chemin saint-james

65 370 Loures Barousse

p.guimard@gmail.com

Loures Barousse, le 17 janvier 2021

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,

Monsieur le Député,

Mairie de Loures Barousse,

Mesdames et Messieurs,

Je fais suite par la présente à l'Arrêté d'ouverture de l'enquête publique de suppression de 13 passages à niveau sur la ligne Montréjeau-Luchon, du 15 janvier au 5 février 2021.

Cette contribution concerne des objections à la suppression du passage à niveau n° 7, sur la commune de Loures-Barousse, selon les indications présentées dans le dossier SNCF réseau.

Nous sommes les propriétaires depuis 2018 d'une maison située au 17 chemin Saint-James à Loures-Barousse, tel que vous pouvez le voir sur le plan ci-dessous. Le chemin Saint-James est une impasse qui longe la ligne de chemin de fer, la seule voie du village de ce côté de la ligne de chemin de fer. Le PN 7 est le premier accès de sortie de cette voie qui ne dispose d'aucun autre accès au village de ce côté là : cette partie du chemin est un cul de sac, la seconde partie

s'interrompt en bord de Garonne. Dès lors, soutenir que cette partie du village n'est pas enclavée n'est pas tout à fait exact, il est important de s'intéresser aux possibilités pour les habitants, motorisés ou non, de sortir de cette impasse pour les déplacements de la vie courante. Une seconde problématique concerne le risque d'inondation et la nécessité de maintenir des issues.

I. Déplacements de la vie courante

La SNCF met en avant, pour justifier cette suppression, la proximité du PN 6 qui se trouve à 230 m d'un côté, et à 280 m de l'autre (cf plan ci-dessous ici du rapport). Notons tout de même que cela représente plus de 500 m pour une distance actuelle de 3 m. Soit 1 km en plus pour un aller retour piéton vers le village.

Il s'agit d'une distance faible dans l'absolu, mais qui a toute son importance dans la vie des habitants du chemin Saint James. Il ne me semble pas exagéré d'affirmer que plus de 80 % des habitants ont plus de 70 ans, que tous n'ont pas le permis de conduire, et se déplacent à pied pour les besoins de la vie courante. C'est ainsi mon cas, je suis malvoyante et n'ai pas de permis de conduire pour ce motif. Pour avoir discuté avec un voisin, je ne suis pas la seule dans ce cas. Je vois régulièrement ma voisine partir à pied avec un cadie pour ses courses ou se rendre chez le dentiste...

Les piétons sont nombreux, tout ne peut pas être ramené à la voiture. Loures-Barousse présente l'intérêt d'être un village où on peut espérer vivre sans voiture. Multiplier la majorité des trajets par 2 pour les habitants concernés par cette suppression de PN ne me paraît pas raisonnable.

Par ailleurs, la proposition de la SNCF ne tient absolument pas compte de la réalité commerciale de Loures-Barousse, ni de la localisation de ses services publics. En effet, si une partie des commerces (comme la pharmacie) se situent du côté de la mairie et de l'église, la Poste, la maison de santé, la banque, les coiffeurs, le carrefour et même le collège se situent à l'inverse de la direction prise pour rejoindre le PN 6 : faire le détour conduit inutilement quasiment à la limite nord du village, alors que la majorité des commerces et services publics se situent plein sud. Il faut ainsi systématiquement ajouter 500 m (donc 1 km aller/retour), à tout déplacement. Non, tout le monde n'a pas une voiture...

Maison de santé

Ainsi, si vous regardez le plan suivant, il faudrait désormais 1 km pour aller à la maison de santé, contre 500 m actuellement. Soit 2 km aller retour. Pour une personne âgée ou malade, ou en plein hiver ou plein été par 40°, la différence n'est pas négligeable, cela remet complètement en cause la possibilité d'être indépendant le plus longtemps possible à son domicile. Sachant que nos voisins les plus proches avaient 85 et 83 ans lorsque nous nous sommes installés à Loures-Barousse et que le contexte de la démographie française pousse à ne pas négliger cet argument : les habitants du chemin Saint James auraient un accès beaucoup plus difficile aux professionnels de santé.

La Poste

Le constat est le même pour la Poste qui se situe également au sud-ouest du village. 30 minutes de marche pour un déplacement à la Poste, c'est énorme pour des personnes âgées. Et en toute hypothèse, pourquoi compliquer à ce point la vie des habitants ?

Carrefour contact, les commerces

L'accès aux produits de la vie courante ne peut pas être négligé. Or comme vous le voyez, passer par le PN 6 génère un détour très important, qu'il faut imaginer avec un chargement conséquent. Là encore, pourquoi ? La SNCF le dit elle-même : ce PN permet une « ne liaison directe interquartiers ». Cela n'a rien de négligeable, sans cela les habitants du chemin se trouvent enclavés derrière les grillages avec un accès beaucoup plus compliqué aux commerces.

Collège

Des collégiens traversent chaque jour le PN 7. Vous pouvez le voir sur le plan, supprimer le PN 7 leur interdirait de prendre les petites rues du village, ils devraient faire un détour par le PN6, sur l'avenue de Barbazan, très fréquentée par des voitures et autres véhicules, potentiellement bien plus dangereuse que les petites rues.

II. Risque inondations

La position du PN 7 de ce point de vue n'est pas anodine car en cas d'inondations telles que celles de 2013, le PN 6 se trouve inaccessible, ce qui n'est pas le cas du PN 7 qui permet aux piétons du Chemin Saint-James de se mettre à l'abri dans la partie protégée de la ville : ils n'ont aucune autre sortie possible et se trouveraient, selon le plan présenté par la SNCF, parqués derrière des grillages tout le long de la ligne en attendant que l'eau monte. Comme vous le voyez sur le plan, le

chemin Saint James longe les déversoirs de la Garonne et est entouré de plusieurs petits cours d'eau, prévoir d'en sortir facilement n'a rien de théorique.

Il me semble que le Préfet, qui s'occupe des plans de prévention des risques naturels, doit être sensible à cette question. Le PN 6 est en zone inondable, et cela a été le cas en 2013.

Remarque : faible fréquentation ?

La SNCF se base sur « la très faible fréquentation de cette traversée », Il nous semble que les chiffres avancés sont faux, en particulier pour la période estivale puisque ce passage sert aussi à rallier le parcours garonne à vélo et crée un tour sympathique à pied dans le village (par exemple jusqu'aux agrès de plein air qui se trouvent, encore une fois, au sud...). Je n'aborde pas cet argument qui paraît assez évident. Les habitants du chemin n'ont aucune envie d'être au zoo derrière des grillages, à l'écart du reste du village.

Même hors période estivale, c'est un constat partagé par les autres résidents du chemin Saint James, très affectés par ce projet : le PN 7 leur est très utile.

Le chemin Saint James compte quelques dizaines d'habitants, cela explique évidemment que 30000 personnes ne traversent pas chaque jour car c'est le seul chemin concerné par cet accès PN 7, il n'en demeure pas moins que les habitants ont le droit d'accéder au reste de la ville sans complications inutiles.

Et la majorité des déplacements constatés ne sont pas des promenades de tourisme mais des déplacements de la vie courante par des personnes qui n'ont pas la possibilité de faire autrement. Le chemin Saint James compte beaucoup de résidents permanents, il ne faut pas le négliger.

Depuis toujours, des passages à niveau permettent aux piétons de coexister avec le réseau ferroviaire. Pour le PN7, l'argument des accidents de voiture, très développé au début du dossier SNCF, n'a aucun sens puisqu'il s'agit d'un passage piéton. Pourquoi leur rendre la vie si compliquée ? Pour une ligne, et c'est une autre question, qui ne devrait pas atteindre des pics de fréquentation insensés, si toutefois elle voit le jour... Faut-il vraiment compliquer la vie des habitants de la ville pour quelques trains (encore théoriques) chaque jour ?

Conclusion :

Nous nous opposons vivement à la suppression du PN 7 sur la commune de Loures-Barousse, compte tenu des désagréments importants que cette suppression créerait pour les habitants du chemin Saint James, ainsi coupés du village, de ses commerces et services publics. Nous ne comprenons pas du tout comment une telle suppression peut être envisagée au détriment des habitants de la commune. La solution envisagée n'en est absolument pas une. Nous espérons que l'enquête publique conclura en ce sens.